



pellenc s.a.

Route de Cavaillon,
B.P. 47,
84122 PERTUIS cedex (France)
Tél : +33(0)4 90 09 47 00 Fax : +33(0)4 90 09 64 09
E-mail : pellenc.sa@pellenc.com
www.pellenc.com



Notice originale

GUIDE DE L'UTILISATEUR

Batterie Outils Pellenc

400 / 700 / 1100



56_07_011A

LIRE ATTENTIVEMENT LE GUIDE DE L'UTILISATEUR AVANT TOUTE UTILISATION



56_72709_L - 01/2016

Table des matières

INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ IMPORTANTES	4
<i>AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ GÉNÉRAUX POUR L'OUTIL</i>	5
<i>MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES A L'USAGE DU CHARGEUR</i>	6
<i>MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES A L'USAGE DE LA BATTERIE</i>	7
<i>MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES A L'USAGE DE L'OUTIL</i>	7
SIGNAUX DE SÉCURITÉ	8
DESCRIPTIF ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	8
<i>CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES - BATTERIE</i>	8
<i>CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES - CHARGEUR</i>	9
<i>TEMPS DE CHARGE (CHARGE COMPLÈTE)</i>	9
<i>DESCRIPTIF</i>	9
MISE EN PLACE DE LA BATTERIE	10
MISE EN PLACE DU GILET	11
MISE EN CHARGE DE LA BATTERIE	12
L’AFFICHEUR JAUGE	14
REEMPLACEMENT DE LA BATTERIE	14
HORS PÉRIODE DE TRAVAIL	14
INCIDENTS	15
<i>RÉCAPITULATIF DES MESSAGES AFFICHEUR JAUGE ET BIP</i>	15
GARANTIE ET CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ «PELLENC S.A.»	16
DÉCLARATION «CE» DE CONFORMITÉ	17

INTRODUCTION

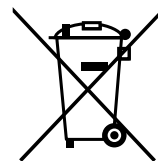
Cher client,

Nous vous remercions de l'achat de la batterie outils Pellenc. Correctement utilisé et entretenu, cet outil vous procurera des années de satisfaction.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Votre appareil contient de nombreux matériaux valorisables ou recyclables. Confiez celui-ci à votre revendeur ou à défaut dans un centre service agréé pour que son traitement soit effectué.



Prendre connaissance de la réglementation en vigueur dans votre pays en matière de protection de l'environnement liée à votre activité.



INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ IMPORTANTES



CONSERVER CES INSTRUCTIONS

Ce manuel contient des informations importantes et des instructions de fonctionnement pour les modèles de batterie 400/700/1100.

Avant utilisation, lire toutes les instructions et les avertissements figurant sur le chargeur de batterie, la batterie, et le produit utilisant la batterie.

Conformez-vous scrupuleusement aux instructions et illustrations présentes dans ce document.

- La batterie outils Pellenc est un outil professionnel dont l'usage est réservé exclusivement aux outils Pellenc désignés compatibles.
- La société PELLENC décline toute responsabilité en cas de dommages provoqués à la suite d'un usage impropre et différent de celui qui a été prévu.
- La société PELLENC décline également toute responsabilité en cas de dommages engendrés par l'utilisation de pièces ou d'accessoires n'étant pas d'origine.

INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ IMPORTANTES

Tout au long de ce guide de l'utilisateur, vous trouverez des mises en garde et des renseignements intitulés : **REMARQUE**, **AVERTISSEMENT** / **ATTENTION**.

Une **REMARQUE** fournit des renseignements complémentaires, éclaire un point ou explique une étape à suivre dans son détail.

La mise en garde **AVERTISSEMENT** ou **ATTENTION** est utilisée pour identifier une procédure qui, si négligée ou incorrectement exécutée, peut entraîner des dommages matériels et/ou corporels graves.

La mise en garde  indique que si les procédures ou instructions ne sont pas respectées, les dommages ne seront pas couverts par la garantie et les frais de réparation seront à la charge du propriétaire.

Sur l'outil, des signaux de sécurité rappellent également les consignes à adopter en matière de sécurité. Localisez et lisez ces signaux avant d'utiliser l'outil. Remplacez immédiatement tout signal partiellement illisible ou endommagé.

Se reporter à la rubrique «SIGNALS DE SÉCURITÉ» pour le schéma de localisation des signaux de sécurité apposés sur l'outil.

Aucune partie de ce manuel ne peut être reproduite sans autorisation écrite de la société PELLENC. Les illustrations présentes dans ce manuel sont données à titre indicatif et ne sont en aucun cas contractuelles. La société PELLENC se réserve le droit d'apporter à ses produits toute modification ou amélioration qu'elle juge nécessaire sans devoir les communiquer aux clients déjà en possession d'un modèle similaire. Ce manuel fait partie intégrante de l'outil et doit l'accompagner en cas de cession.

AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ GÉNÉRAUX POUR L'OUTIL



AVERTISSEMENT Lire tous les avertissements de sécurité et toutes les instructions. Conserver tous les avertissements et toutes les instructions pour pouvoir s'y reporter ultérieurement.

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants), dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expériences ou de connaissances, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables.

SÉCURITÉ DE LA ZONE DE TRAVAIL

- 1– Conserver la zone de travail propre et bien éclairée.
- 2– Ne pas faire fonctionner les outils électriques en atmosphère explosive, par exemple en présence de liquides inflammables, de gaz ou de poussières.
- 3– Maintenir les enfants et les personnes présentes à l'écart pendant l'utilisation de l'outil.

AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ GÉNÉRAUX POUR L'OUTIL

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

- 1– Ne jamais modifier le connecteur ni toute autre partie de l'appareil, de quelque façon que ce soit.
- 2– Ne pas exposer l'appareil à la pluie ou à des conditions humides.
- 3– Ne pas maltraiter le cordon. Ne jamais utiliser le cordon pour porter, tirer ou débrancher l'appareil. Maintenir le cordon à l'écart de la chaleur, du lubrifiant, des arêtes ou des parties en mouvement.
- 4– Si les cordons d'entrée et/ou de sortie sont coupés ou endommagés, ramener l'appareil complet au distributeur agréé auprès duquel il a été acheté.
- 5– Ne pas introduire dans l'appareil d'objets métalliques tels que trombones, pièces, clés, clous, vis ou autres petits objets métalliques pouvant créer un court-circuit entre ses composants.
- 6– Ne pas immerger l'appareil dans l'eau.

SÉCURITÉ DES PERSONNES

- 1– Rester vigilant, regarder ce que vous êtes en train de faire et faire preuve de bon sens dans votre utilisation de l'appareil. Ne pas utiliser l'appareil lorsque vous êtes fatigué ou sous l'emprise de drogues, d'alcool ou de médicaments.

MAINTENANCE ET ENTRETIEN

- 1– Faire entretenir l'appareil par un distributeur agréé PELLENC utilisant uniquement des pièces de rechange identiques.

MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES A L'USAGE DU CHARGEUR

- 1– Pendant son fonctionnement, la température du chargeur peut atteindre 60 °C. Aucune matière inflammable ne doit se trouver à moins de 1.5 mètres du chargeur et de la batterie.
- 2– Placez le chargeur hors de portée des enfants et sur un support non combustible.
- 3– Ne pas gêner son refroidissement.
- 4– Le chargeur livré avec la batterie est destiné à la recharge de celle-ci. Ne pas charger des batteries non rechargeables.
- 5– Le lieu de charge doit être équipé d'un extincteur de classe D (pour feux métaux) en état de marche.
- 6– Si le cordon de sortie est coupé ou endommagé, le chargeur complet doit être ramené au distributeur agréé auprès duquel l'outil a été acheté.
- 7– Recharger uniquement avec le chargeur indiqué par le fabricant. Un chargeur adapté à un type de bloc-batteries peut présenter un risque d'incendie s'il est utilisé avec un autre bloc-batteries.
- 8– Ce chargeur est conçu pour charger les batteries outils Pellenc au lithium.
- 9– Ne pas l'utiliser à d'autres fins.
- 10– Il convient de surveiller les enfants, pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec le chargeur.
- 11– Vérifiez que le câble ne peut pas être plié et qu'il ne touche pas des surfaces chaudes ou des bords tranchants.
- 12– Assurez une bonne aération pendant la charge.
- 13– Ne jamais recouvrir le chargeur.
- 14– Ce chargeur ne doit pas être utilisé à l'extérieur.
- 15– Attention à ne pas exposer la prise d'alimentation à l'eau.
- 16– Ne jamais mettre en charge une batterie endommagée.
- 17– Le branchement au réseau doit être conforme aux réglementations électriques nationales (EN60204-1).
- 18– Vérifiez le câblage du chargeur avant toute utilisation. Ne jamais utiliser le chargeur si le câblage est endommagé.
- 19– Pendant la charge de la batterie, placer le chargeur sur un support ininflammable, à plus de 1.5 m de tout objet inflammable.

MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES A L'USAGE DE LA BATTERIE

- 1– En cas d'inutilisation du bloc-batterie, le conserver à distance d'autres objets métalliques tels que trombones, pièces, clés, clous, vis ou autres petits objets métalliques pouvant créer une connexion d'une borne à une autre. Créer un court-circuit entre les bornes des batteries peut causer des brûlures ou un incendie.
- 2– Placez la batterie hors de portée des enfants et sur un support non combustible.
- 3– Ne pas gêner son refroidissement.
- 4– Ne pas utiliser ou laisser la batterie près d'une source de chaleur (> 60 °C).
- 5– Ne pas laisser la batterie sous un soleil ardent.
- 6– Ne pas exposer la batterie aux micro-ondes et hautes pressions.
- 7– Ne pas immerger la batterie dans l'eau.
- 8– La charge de la batterie doit se faire dans un local aéré et sec dont la température est comprise entre 10 °C et 25 °C maximum, et à l'abri de l'humidité.
- 9– En cas de non-utilisation de la batterie pendant 10 jours, la batterie se décharge automatiquement jusqu'à atteindre son taux de charge de stockage, puis se met en veille. Un échauffement de celle-ci se produit durant cette phase.
- 10– Dans le temps, la capacité de votre batterie diminue. Lorsqu'elle atteint la moitié de son autonomie d'origine, il y a lieu de remplacer celle-ci.
- 11– La batterie peut perdre de 1 à 4 % de sa capacité lorsqu'elle est exposée à une température supérieure ou égale à 55 °C pendant une semaine.
- 12– Le lieu de charge doit être équipé d'un extincteur de classe D (pour feux métaux) en état de marche.
- 13– Dans le cadre d'expédition d'outil complet ou de batterie, respecter les normes en vigueur.
 - Outil complet avec une batterie : produit classé UN3481 classe 9.
 - Batterie seule : produit classé UN3480 classe 9.
- 14– L'utilisation d'une batterie différente de celle fournie par Pellenc s.a. est dangereuse (risque d'accidents corporels graves). Dans ce cas, Pellenc s.a. dégage son entière responsabilité.
- 15– La batterie doit être protégée de tout choc et doit être positionnée et calée pendant les phases de transport.
- 16– En cas de fumée suspecte, mettre la batterie à l'extérieur du local de charge ou du véhicule de transport, le plus loin possible de toute matière combustible.
- 17– Ne jamais stocker une batterie dont la capacité est inférieure à 31 % pour le 400, 18 % pour le 700, 18 % pour le 1100. La recharger avant le stockage dans le cas où la valeur est inférieure à 31 %, 18 %, 18 %.
- 18– Dans des conditions inappropriées, un liquide peut s'écouler des batteries ; éviter tout contact. En cas de contact accidentel, rincer à l'eau. En cas de contact avec les yeux, contacter un médecin. Le liquide s'écoulant des batteries peut causer des irritations ou des brûlures.
- 19– N'utiliser les outils électriques Pellenc qu'avec des bloc-batteries conçus à cet effet. L'utilisation d'autres blocs-batteries peut présenter un risque de blessure et d'incendie.
- 20– Recharger uniquement avec le chargeur indiqué par le fabricant. Un chargeur adapté à un type de bloc-batteries peut présenter un risque d'incendie s'il est utilisé avec un autre bloc-batteries.
- 21– Ne pas utiliser la batterie pour une application autre que celle initialement prévue (utilisation exclusive des outils Pellenc).
- 22– En fin de vie, la batterie doit être ramenée au distributeur agréé auprès duquel l'outil a été acheté afin d'être recyclée conformément à la réglementation sur les déchets.
- 23– Boîtier fragile contenant une carte électronique et du lithium.



MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES A L'USAGE DE L'OUTIL
Se reporter à la notice de l'outil concerné.

SIGNAUX DE SÉCURITÉ

Ne pas exposer à la pluie.



Lire le manuel d'utilisation.



Matériel devant être utilisé à une température comprise entre -5 °C et +35 °C.



Batterie de technologie lithium-ion.

En fin de vie, la batterie doit être ramenée au distributeur agréé auprès duquel l'outil a été acheté afin d'être recyclée conformément à la réglementation sur les déchets.



Matériel respectant les normes CE.



Le chargeur livré avec l'outil est destiné à la recharge exclusive de la batterie Li-ion.

A utiliser uniquement
avec le chargeur de
batterie PELLENCE
modèle CB5022, CB5012

Batterie 400

BATTERY 43.2V 9.00Ah 389Wh
REFERENCE 107512
IEC/EN 61960 43.2V 8.40 Ah 12INR19/66-4

A utiliser uniquement avec le chargeur de batterie PELLENCE modèle CB5022, CB5012
Usar sólo con el cargador de batería PELLENCE del modelo CB5022, CB5012
For use only with PELLENCE's battery charger model CB5022, CB5012
Nur zur Verwendung mit dem Ladegerät Modell PELLENCE CB5022, CB5012
Só usar com o carregador de bateria PELLENCE CB5022, CB5012 modelo
Per l'utilizzo solo con il caricabatteria modello PELLENCE CB5022, CB5012

Batterie 700

BATTERY 43.2V 17.40Ah 752Wh
REFERENCE 74536
IEC/EN 61960 43.2V 16.20 Ah 12INR19/66-6

A utiliser uniquement avec le chargeur de batterie PELLENCE modèle CB5022, CB5012
Usar sólo con el cargador de batería PELLENCE del modelo CB5022, CB5012
For use only with PELLENCE's battery charger model CB5022, CB5012
Nur zur Verwendung mit dem Ladegerät Modell PELLENCE CB5022, CB5012
Só usar com o carregador de bateria PELLENCE CB5022, CB5012 modelo
Per l'utilizzo solo con il caricabatteria modello PELLENCE CB5022, CB5012

Batterie 1100

BATTERY 43.2V 23.2Ah 1003Wh
REFERENCE 84389
IEC/EN 61960 43.2V 21.60 Ah 12INR19/66-8

A utiliser uniquement avec le chargeur de batterie PELLENCE modèle CB5022, CB5012
Usar sólo con el cargador de batería PELLENCE del modelo CB5022, CB5012
For use only with PELLENCE's battery charger model CB5022, CB5012
Nur zur Verwendung mit dem Ladegerät Modell PELLENCE CB5022, CB5012
Só usar com o carregador de bateria PELLENCE CB5022, CB5012 modelo
Per l'utilizzo solo con il caricabatteria modello PELLENCE CB5022, CB5012

DESCRIPTIF ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES - BATTERIE

Batterie	400	700	1100
Tension d'alimentation nominale	43.2 V ---		
Type de la batterie	12 fois 4 éléments regroupés en 1 pack	12 fois 6 éléments regroupés en 1 pack	12 fois 8 éléments regroupés en 1 pack
Capacité de la batterie	9 Ah	17.4 Ah	23.2 Ah
Puissance de la batterie	389 Wh	752 Wh	1003 Wh
Autonomie	En fonction de l'outil		
Poids de la batterie	3.24 kg	4.9 kg	6.12 kg
Poids du gilet de portage	0.64 kg		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES - CHARGEUR

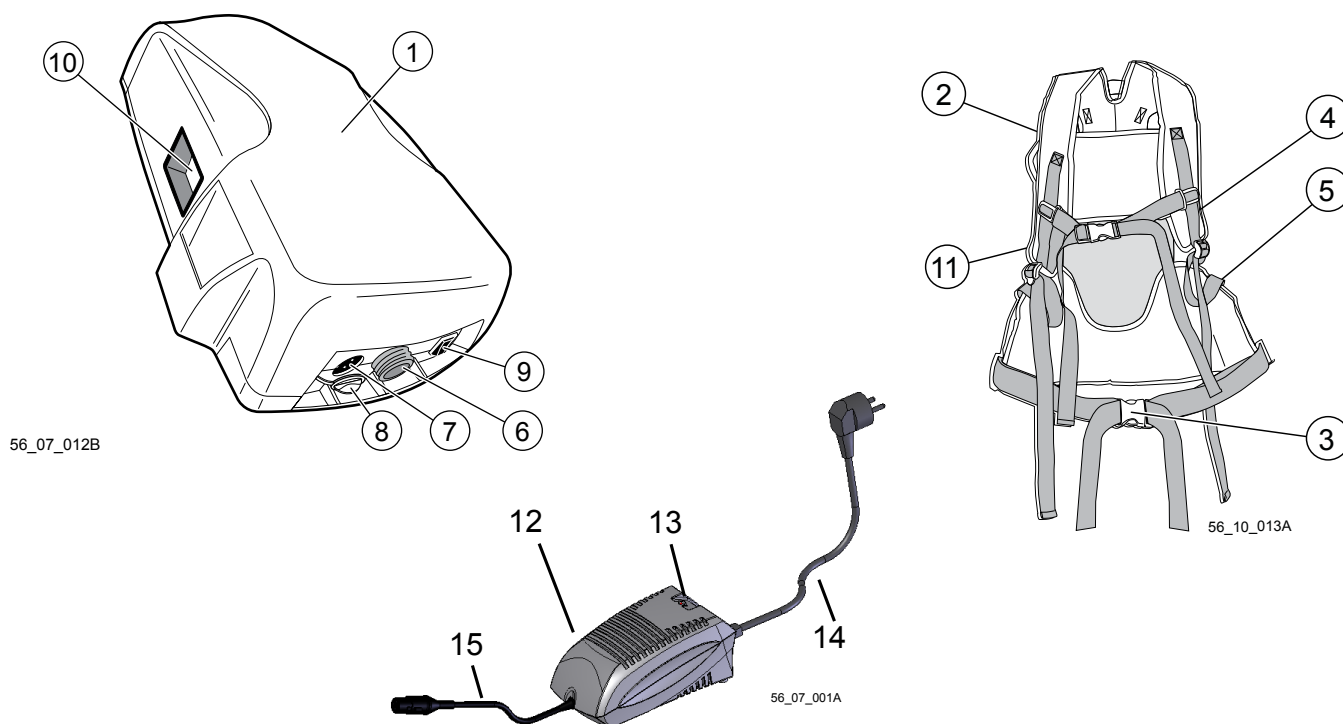
	Chargeur CB5012	Chargeur CB5022	Quick Charger CB5076
Référence commerciale du chargeur	62398	60026	57011
Tension	100-240V ~ 50/60Hz 75W class II	100-240V ~ 50/60Hz 140W class II	100-240V ~ 50/60Hz 485W class II
Tension de charge	50.2 V dc		
Courant de charge	1,2A dc max.	2,2A dc max.	7,6A dc max.

TEMPS DE CHARGE (CHARGE COMPLÈTE)

Batterie		400	700	1100
Chargeur CB5012 (1,2A)	90 %	7h	13h	20h
	100 %	9h	15h	22h
Chargeur CB5022 (2,2A)	90 %	4h	7h	10h
	100 %	5h	8h	12h
Quick Charger CB5076 (7,6A)	90 %	impossible	2h	3h
	100 %		3h	4h

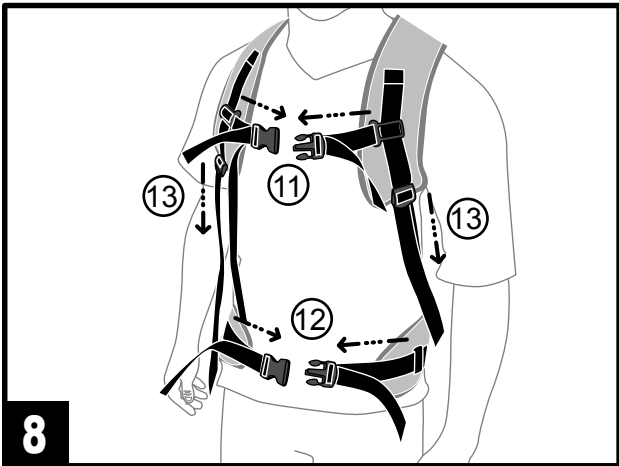
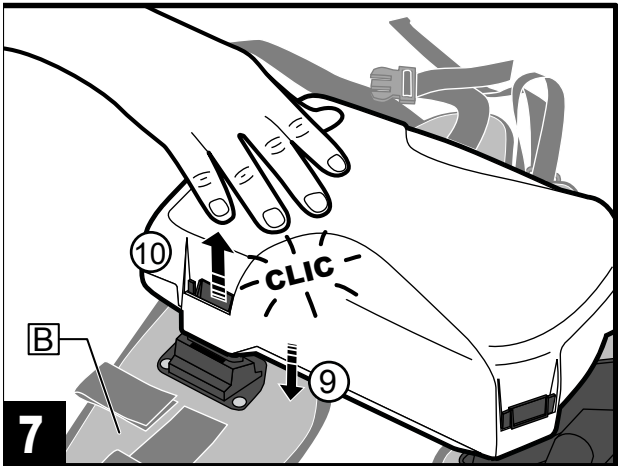
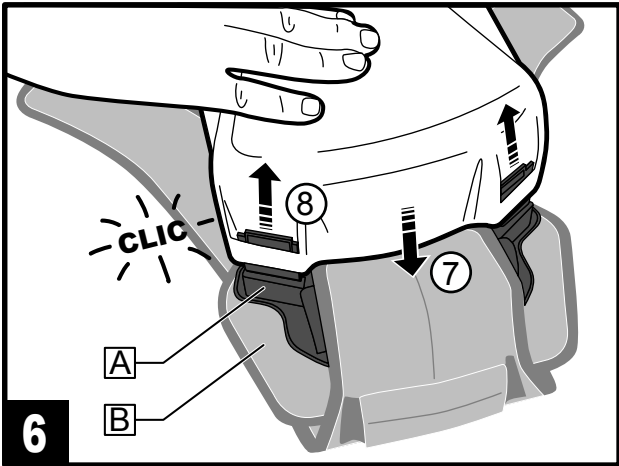
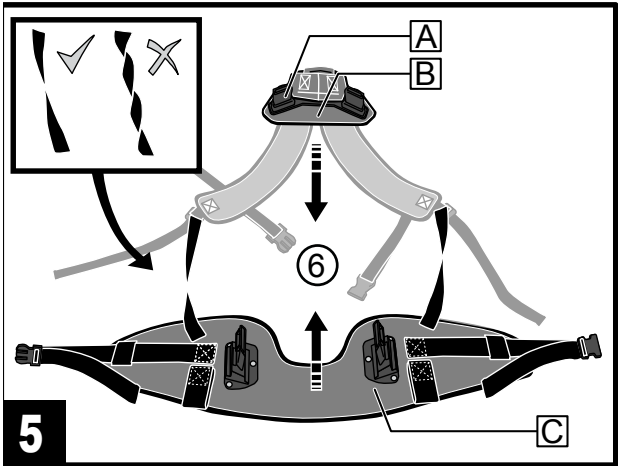
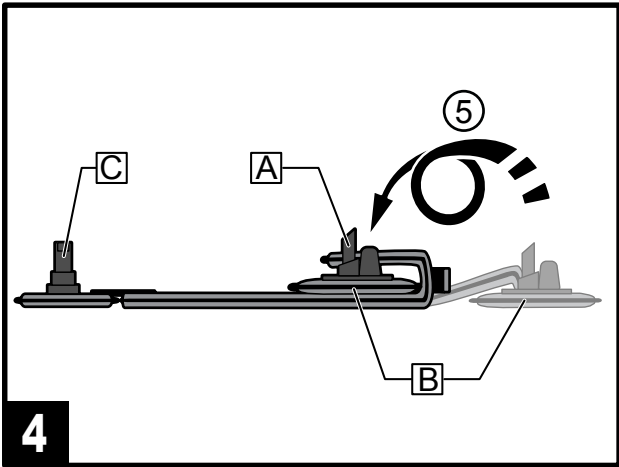
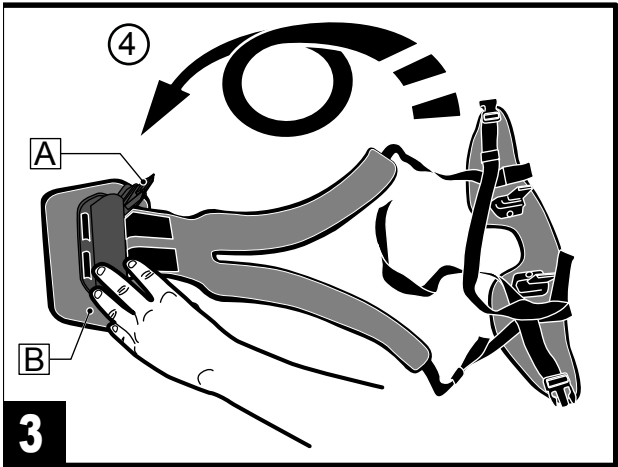
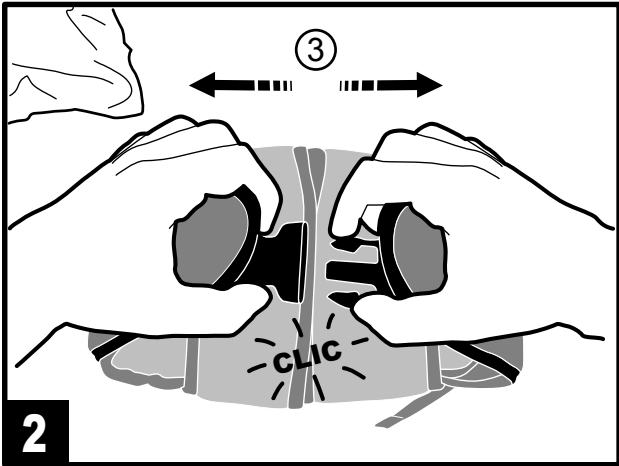
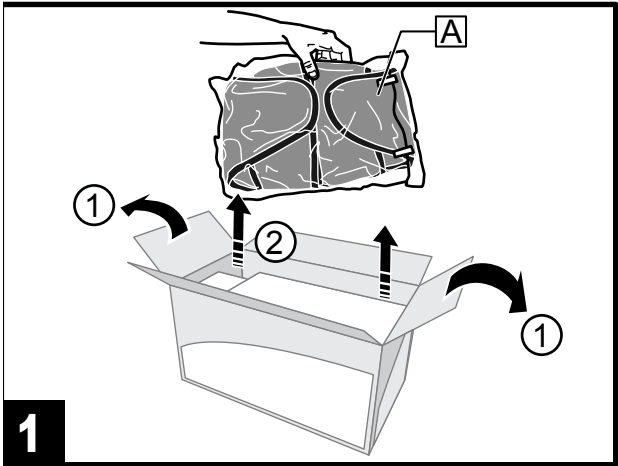

 Toutes les 5 utilisations, recharger la batterie avec le chargeur normal (CB5012 ou CB5022)

DESSCRIPTIF



- | | |
|---|-----------------------------------|
| 1– Batterie | 9– Interrupteur de marche/arrêt |
| 2– Gilet de portage | 10– Afficheur jauge |
| 3– Boucles de réglage | 11– Boucles de réglage pectorales |
| 4– Sangles de bretelles | 12– Chargeur |
| 5– Bandes de maintien | 13– Voyant lumineux du chargeur |
| 6– Connecteur d'alimentation de l'outil | 14– Prise secteur du chargeur |
| 7– Connecteur de charge | 15– Connecteur de charge |
| 8– Bouchon connecteur de charge | |

MISE EN PLACE DE LA BATTERIE

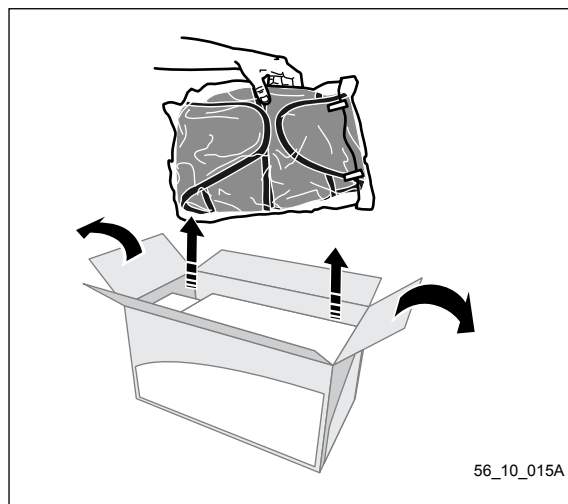


MISE EN PLACE DE LA BATTERIE

Avant d'utiliser la batterie pour la première fois, effectuer une charge complète (99 % fixe).

(Voir chapitre mise en charge de la batterie page 11)

- A. Sortir la batterie et le gilet de leur emballage.
- B. Mettre en place la batterie dans son logement.
- C. Vérifier que l'interrupteur de marche / arrêt (9) soit bien en position arrêt «0» (partie rouge non visible).
- D. Brancher le cordon d'alimentation de l'outil sur le connecteur de la batterie.

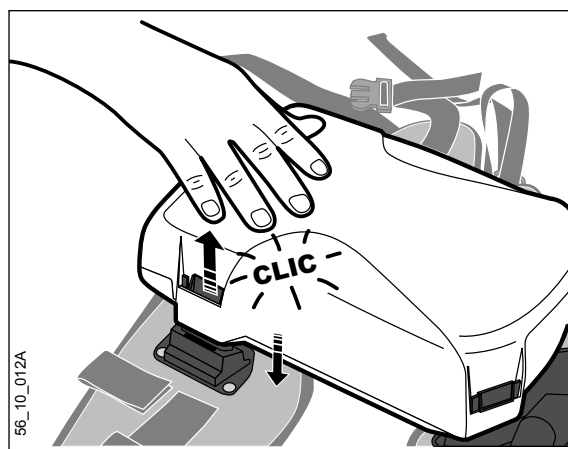


AVERTISSEMENT :

Ne jamais forcer sur les connecteurs.

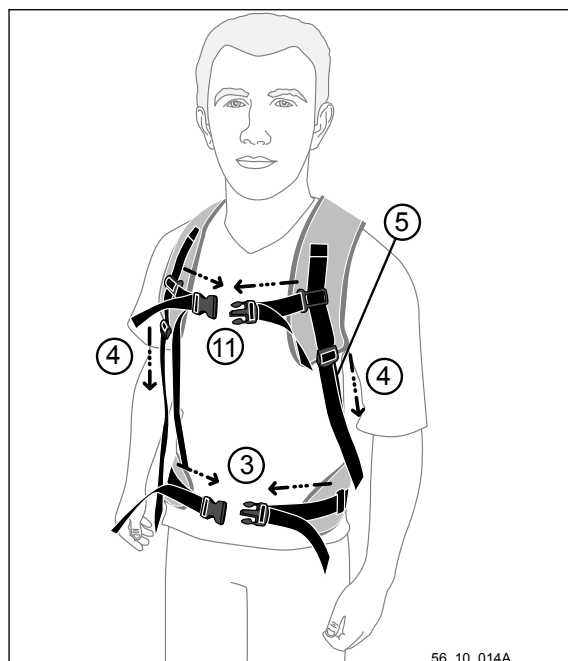
Utiliser uniquement des batteries avec des connecteurs d'alimentation outil (6) de couleur identique au connecteur batterie de votre outil.

Dans le cas contraire, demander confirmation de la compatibilité de vos outils avec la batterie, auprès de votre distributeur agréé.



MISE EN PLACE DU GILET

- A. Enfiler le gilet.
- B. À l'aide des boucles (3), régler la longueur de ceinture de façon à la porter sur les hanches.
- C. En tirant les sangles (4) vers le bas, régler la hauteur des bretelles jusqu'à ce que les bandes de maintien (5) soient tendues à moitié.
- D. Ajuster la boucle de réglage pectorale (11) afin de maintenir les bretelles en position.



ATTENTION !

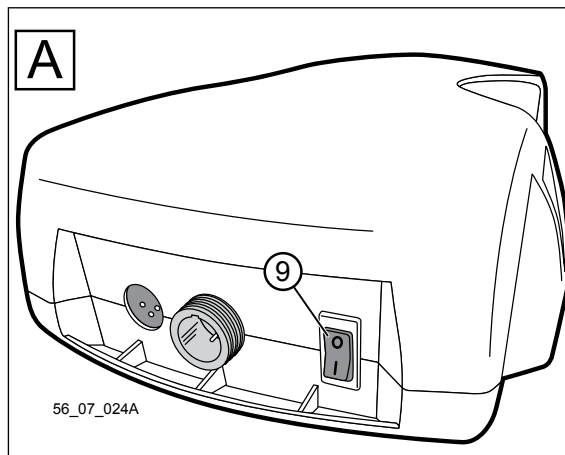
Afin de préserver votre dos, prenez le temps de régler correctement votre gilet.

MISE EN CHARGE DE LA BATTERIE

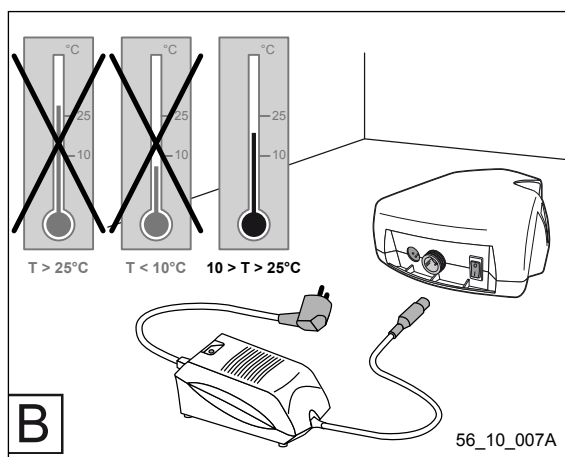
Lorsque la batterie est déchargée, l'outil s'arrête automatiquement ; l'afficheur jauge (10) indique 0 % et le buzzer bipie par intermittence (voir «TABLEAU DE MESSAGES» page 14).

A. Basculer immédiatement l'interrupteur de marche/arrêt (9) sur la position arrêt «0».

Avant d'utiliser la batterie pour la première fois dans la saison, effectuer une charge complète (99 % fixe).



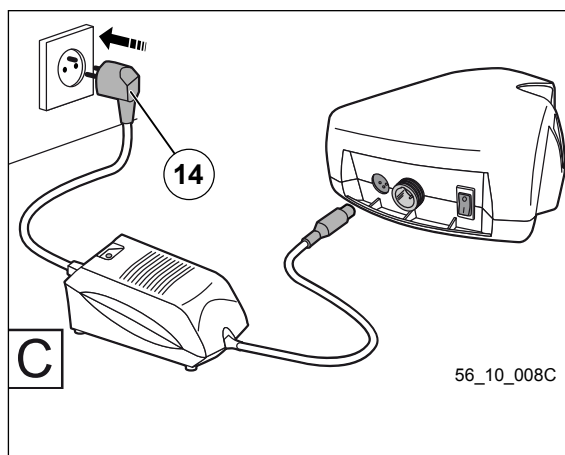
B. Installer le chargeur et la batterie dans un endroit aéré et sec, dont la température est comprise entre 10 °C et 25 °C et à l'abri de la poussière. Mettre la batterie en position horizontale, couchée.



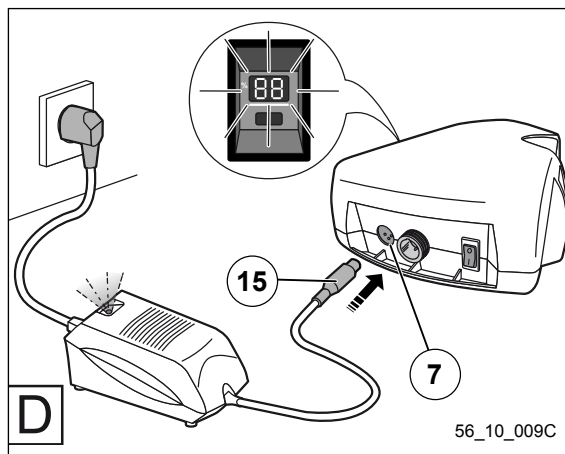
ATTENTION :

Avant de brancher le chargeur sur le secteur, assurez vous que votre réseau électrique correspond aux prescriptions notées sur le chargeur (voir «Caractéristiques» p. 8).

C. Brancher la prise secteur du chargeur (14) sur le réseau électrique. Le voyant vert du chargeur s'allume.

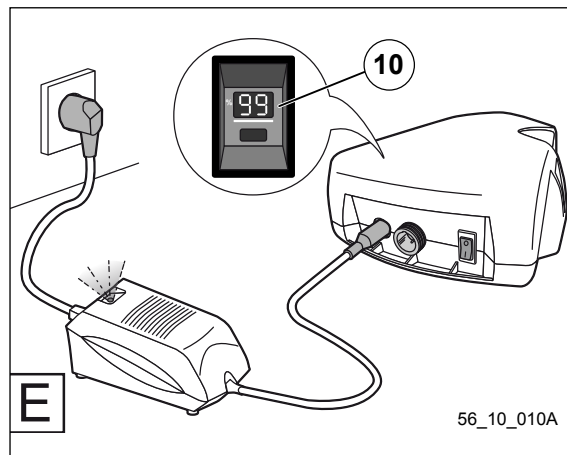


D. Brancher le cordon de charge (15) sur le connecteur de charge (7) de la batterie.



MISE EN CHARGE DE LA BATTERIE

E. Quand l'afficheur jauge **(10)** clignote, la batterie est en charge. La charge est finie lorsque le message **99** fixe apparaît à l'afficheur jauge **(10)**.

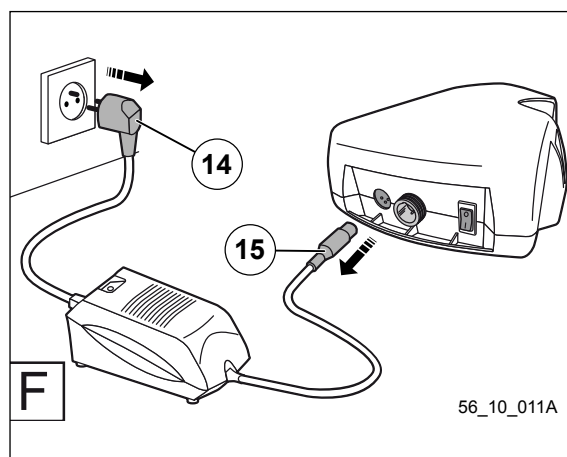


F. Une fois la batterie chargée, débrancher **en premier** le cordon de charge **(15)** au niveau de la batterie et ensuite la prise secteur du chargeur **(14)**.

NOTE

Après une longue période de stockage (batterie neuve, hivernage...) lorsque l'on débranche le chargeur, l'afficheur jauge peut indiquer une valeur inférieure à 99 %.

Ce phénomène est normal et peut se reproduire jusqu'à 5 cycles de charge avec une utilisation normale entre chaque charge.



L’AFFICHEUR JAUGE

La batterie est équipée d’un afficheur jauge qui permet de connaître la capacité restant dans celle-ci. L’indication de capacité est exprimée en pourcentage.

- L’afficheur jauge indique 99, la batterie est complètement chargée.
- Si l’afficheur jauge indique 55 après une journée de travail, il n’est pas nécessaire de recharger la batterie pour une deuxième journée de travail.
- L’afficheur jauge indique 00 ou une valeur très proche, il faut recharger tout de suite.
- L’afficheur jauge de la batterie doit être utilisé comme une jauge de carburant pour une voiture.
- Pendant l’utilisation de l’outil, l’afficheur se transforme en indicateur de consommation du moteur électrique.

REEMPLACEMENT DE LA BATTERIE

Le remplacement de la batterie doit être réalisé exclusivement par un distributeur agréé.

HORS PÉRIODE DE TRAVAIL

- Stockez le bloc «batterie» et le chargeur à l’abri de la chaleur, de la poussière et de l’humidité, et vérifiez que l’interrupteur (9) est bien en position arrêt «0».
- Ne jamais stocker la batterie à une température ambiante supérieure à +45 °C.
- **Pour préserver la longévité de la batterie et éviter sa détérioration, il est impératif de stocker la batterie chargée et de refaire une charge tous les 24 mois en cas de non utilisation.**
- Ne pas manipuler l’interrupteur pendant la période de stockage.
- Afin de garantir la longévité de la batterie, celle-ci doit être stockée dans un endroit sec et tempéré entre 0 et 25 °C.
- Aucun objet combustible ne doit être placé à moins de 1.5 mètre de la batterie.
- Le chargeur ne requiert aucune maintenance.
- Débrancher le chargeur avant de le nettoyer. Nettoyer le boîtier du chargeur à l’aide d’un chiffon humide et d’un détergent doux.
- En cas de non-utilisation de la batterie pendant 10 jours, la batterie se décharge automatiquement jusqu’à atteindre son taux de charge de stockage, puis se met en veille. Un échauffement de celle-ci se produit durant cette phase.

INCIDENTS

RÉCAPITULATIF DES MESSAGES AFFICHEUR JAUGE ET BIP

TABLEAU DE MESSAGES	
MESSAGES NORMAUX	
<u>UTILISATION</u>	
88 figé	Capacité de la batterie (de 0 à 99)
00 avec 1 bip toutes les minutes	Batterie vide, recharge immédiate
00 clignotant avec 1 bip toutes les 10 secondes	Arrêt de l'utilisation, recharge immédiate
<u>CHARGE</u>	
88 clignotant toutes les 4 secondes	Capacité de la batterie (de 0 à 99)
99 figé	Fin de charge
<u>STOCKAGE</u>	
88 clignotant	Mise en veille après 10 jours de non utilisation (de 18 à 99 / 1100) (de 17 à 99 / 700) (de 31 à 99 / 400)
MESSAGES EN MODE DÉGRADÉ	
<u>UTILISATION</u>	
⌂ et 55 en alternance	Arrêt de l'outil : température batterie trop élevée
Bip long et 1 bip court	Arrêt de l'outil : intensité trop élevée
Bip long et 4 bips courts	Arrêt de l'outil : température outil trop élevée
<u>CHARGE</u>	
⌂ et 00 en alternance	Charge interrompue : température batterie trop basse
⌂ et 45 en alternance	Charge interrompue : température batterie trop élevée
MESSAGES DE DÉFAUT	
<u>UTILISATION</u>	
88 et bip toutes les 2 minutes pendant 24 heures	Tension trop basse après 3 heures de non utilisation. Recharge batterie immédiate
<u>CHARGE</u>	
Pb et bA en alternance et bip continu	Problème de batterie
Pb et CH en alternance	Problème de chargeur

Si votre outil ne fonctionne plus :

- 1– Mettez l'interrupteur (9) en position marche «0».
- 2– Vérifiez la charge de la batterie en regardant la jauge.
- 3– Vérifiez que le cordon est bien branché et la molette du cordon serrée.
- 4– Mettez l'interrupteur (9) en position marche «I». Réalisez une pression sur la gâchette et la sécurité (en fonction de l'outil).
- 5– Si l'outil ne fonctionne pas, ramenez l'ensemble dans son emballage d'origine chez un réparateur agréé.

NE TENTEZ JAMAIS D'OUVRIR L'UN OU L'AUTRE DES ÉLÉMENTS DU BLOC «BATTERIE» OU DU CHARGEUR (vous risquez de les détériorer et surtout vous perdrez le bénéfice de la garantie).

GARANTIE ET CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ «PELLENC S.A.»

Garantie contre les Vices Cachés

Indépendamment de la garantie commerciale prévue à l'article XX, l'article 1641 du Code civil dispose que « le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis ou en aurait donné un moindre prix s'il les avait connus ».

Article 1648 du Code civil « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

Garantie légale de conformité

Article L.211-4 du Code de la consommation « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci est mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité »

Article L.211-5 du Code de la consommation « Pour être conforme au contrat, le bien doit : 1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L.211-12 du Code de la consommation « l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».

Garantie commerciale

Généralités
En sus des garanties légales, les clients utilisateurs bénéficient de la garantie commerciale sur les produits PELLENC couvrant l'échange et le remplacement des pièces reconnues hors d'usage, par défaut d'usinage, par défaut de montage ou par vice de matière, quelle qu'en soit la cause.

La garantie forme un tout indissociable avec le produit vendu par PELLENC.

Pièces détachées
La garantie commerciale couvre également les pièces détachées d'origine PELLENC, hors main d'œuvre à l'exclusion de certaines pièces détachées qui relèvent de garanties commerciales particulières plus longues définies dans la notice d'utilisation de chaque produit remis à la livraison.

Durée de la garantie

Généralités
Les produits PELLENC sont garantis au titre de la garantie commerciale à compter de la livraison au client utilisateur pour une durée de deux (2) ans s'agissant des produits connectés à une batterie PELLENC, et pour une durée de un (1) an s'agissant des autres produits PELLENC.

Pièces détachées
Les pièces détachées PELLENC remplacées dans le cadre de la garantie du produit, sont garanties au titre de la garantie commerciale à compter de la livraison du produit PELLENC au client utilisateur pour une durée de deux (2) ans s'agissant des produits connectés à une batterie PELLENC, et pour une durée de un (1) an s'agissant des autres produits PELLENC.

Dans le cas des produits connectés à une batterie Pellenc, les pièces détachées remplacées dans le cadre de la garantie du produit après le 12ème mois d'utilisation, sont garanties pour une durée de un (1) an.

Exclusion de garantie
Sont exclus de la garantie commerciale les produits qui ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions et à des fins différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus en cas de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou en cas de transformation du produit. Sont également exclus de la garantie les produits ayant fait l'objet d'une altération, transformation ou modification par le client utilisateur.

Les pièces d'usures et/ou les consommables ne peuvent pas faire l'objet de garantie.

Mise en oeuvre de la garantie commerciale

Mise en service du produit et déclaration de mise en service
Au plus tard huit jours après la remise du bien au client utilisateur le DISTRIBUTEUR s'engage à compléter le formulaire informatique de déclaration de mise en service afin d'activer cette dernière sur le site www.pellenc.com, rubrique « extranet » menu « garanties et formation », à l'aide de son identifiant délivré préalablement par PELLENC.

A défaut, la déclaration de mise en service ne sera pas effective empêchant ainsi toute mise en œuvre de la garantie commerciale PELLENC, le DISTRIBUTEUR devant par conséquent en assurer seul la charge financière sans pouvoir répercuter le coût de son intervention au titre de la garantie sur le client utilisateur.

Le DISTRIBUTEUR s'engage également à compléter la carte de garantie ou le certificat de garantie et mise en service pour les moteurs fournis(e) avec le produit après l'avoir fait(e) signer et dater par le client utilisateur.

Pour que la déclaration de mise en service soit effective, le DISTRIBUTEUR s'engage, à joindre à la déclaration de mise en service qui sera faite sur le site www.pellenc.com la carte de garantie présente dans chaque emballage d'outil ou le certificat de garantie et mise en service pour les moteurs dûment daté(e) et signé(e) par le client utilisateur.

Service après-vente payant

Généralités
Font l'objet d'un service payant, même pendant la période de garantie légale et commerciale, les défaillances, pannes, casses, résultant d'une mauvaise utilisation, négligence ou mauvais entretien de la part du client utilisateur mais aussi les défaillances résultant d'une usure normale du produit. Font également partie des prestations relevant du service après-vente les réparations hors garantie légale et commerciale comme par exemple l'entretien, les réglages, diagnostics en tout genre, nettoyages sans que cette liste ne soit exhaustive.

Pièces d'usure et consommables
Les pièces d'usure et les consommables relèvent également du service après-vente.

Pièces détachées
Le service après-vente payant couvre également les pièces détachées d'origine PELLENC, hors main d'œuvre et hors période de garantie légale ou commerciale.

En cas de remplacement de pièces détachées d'origine PELLENC dans le cadre du service après-vente, celles-ci bénéficieront d'une garantie commerciale d'un an, à compter de la date de montage.

Engagements qualité

Le DISTRIBUTEUR s'engage à respecter les engagements qualités suivants :

Indiquer par écrit au moment de l'achat de l'outil par le client utilisateur, le coût de la livraison si le produit doit être livré.
Indiquer au client utilisateur par écrit, le coût de la mise en service au moment de l'achat de l'outil si cette dernière est payante
Indiquer au client utilisateur par écrit, le coût de la formation utilisateur, dans le cas de machines de récolte automotrices, au moment de l'achat de l'outil si cette dernière est payante
Fournir au client utilisateur des précautions, consignes de sécurité, et risques liés à l'utilisation des produits PELLENC, tels que mentionnés dans chaque notice d'utilisation et plus généralement à lui fournir toute information, conseil et mise en garde liés à l'utilisation des produits PELLENC.
Remettre les dites notices d'utilisation au client utilisateur au moment de la remise du bien ou lors de la mise en service lorsque cette dernière est prévue.
Effectuer une présentation des fonctionnalités de l'outil, au moment de la mise en service.
Énumérer les équipements de protection individuelle (EPI) obligatoires lors de l'utilisation du produit concerné lors de la mise en service.

DÉCLARATION «CE» DE CONFORMITÉ

(CONCERNE SEULEMENT L'EUROPE)

FABRICANT	PELLENC S.A.
ADRESSE	QUARTIER NOTRE-DAME ROUTE DE CAVAILLON - B.P. 47 84122 PERTUIS CEDEX – FRANCE

PERSONNE AUTORISÉE À CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE	PELLENC S.A.
ADRESSE	QUARTIER NOTRE-DAME ROUTE DE CAVAILLON - B.P. 47 84122 PERTUIS CEDEX – FRANCE

PAR LA PRÉSENTE, NOUS DÉCLARONS QUE LE MATÉRIEL DÉSIGNÉ CI-APRÈS :

DÉNOMINATION GÉNÉRIQUE	BATTERIE
FONCTION	DESTINÉ À L'ALIMENTATION DES OUTILS ÉLECTROPORTATIFS PELLENC
NOM COMMERCIAL	ULTRA LITHIUM BATTERY
TYPE	Li-Ion Battery
MODÈLE	- 400 - 700 - 1100
N° DE SÉRIE	56Q00001 - 56Q49999

EST CONFORME AUX DISPOSITIONS DES DIRECTIVES EUROPÉENNES SUIVANTES :
COMPATIBILITÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE 2004/108/CE

LA NORME EUROPÉENNE HARMONISÉE SUIVANTE A ÉTÉ UTILISÉE :
NF EN 62133 (08/2013)

LE CHARGEUR EST CONFORME AUX NORMES SUIVANTES :

EN 60335-1 : 2012
EN 60335-2-29 : 2004+A2 : 2010
EN 62233 : 2008
EN 55014-1 : 2006+A1 : 2009+A2 : 2011
EN 55014-2 : 1997+A1 : 2001+A2 : 2008
EN 61000-3-2 : 2006+A1 : 2009+A2 : 2009
EN 61000-3-3 : 2013

FAIT À PERTUIS, LE 01/12/2015
ROGER PELLENC
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL



